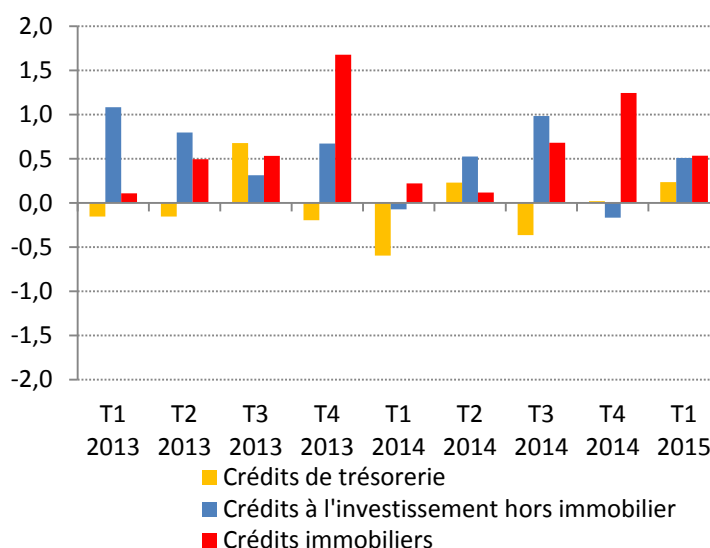


Financement des micro-entreprises France Mars 2015

Les crédits aux micro-entreprises progressent
de 2,0 % en un an

Variation d'encours des crédits aux microentreprises

(milliards d'euros - cvs)



Note : La correction des variations saisonnières porte sur les crédits de trésorerie uniquement. Les données du T1 2015 sont provisoires en raison du retard de déclaration d'un établissement.

Crédits aux micro-entreprises : répartition par type de crédits

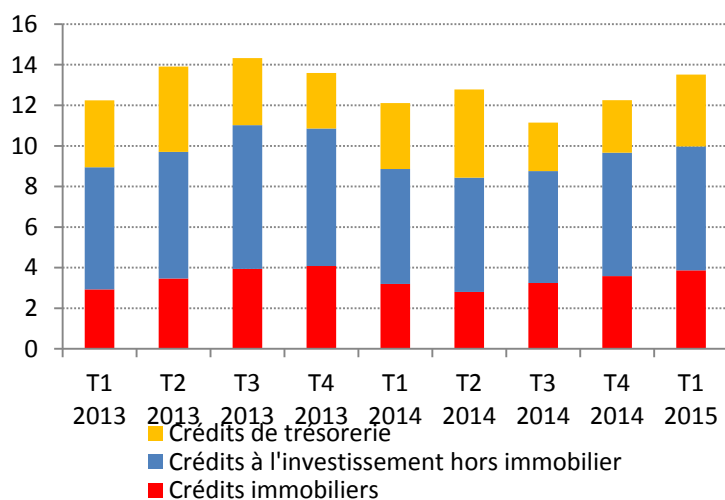
(Encours en milliards d'euros)

	Encours		Taux de croissance annuels	
	T1 2015	T3 2014	T4 2014	T1 2015
Micro-entreprises	235,7	4,5%	2,3%	2,0%
<i>crédits de trésorerie, affacturage inclus</i>	18,1	-3,3%	-1,3%	0,8%
<i>crédits à l'investissement hors immobilier</i>	111,3	1,6%	-0,6%	1,8%
<i>crédits immobiliers</i>	106,3	9,2%	6,2%	2,5%

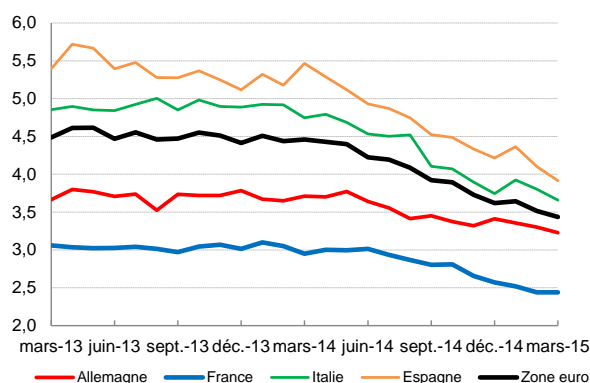
Source et réalisation : Direction générale des Statistiques

Crédits nouveaux aux micro-entreprises

(Flux bruts trimestriels en milliards d'euros)



Zone euro : Taux des crédits nouveaux d'un montant unitaire inférieur à 250 000 euros (en %)



Source : Statistiques MIR - Réalisation : Direction générale des statistiques

Complément :

Dans cette enquête, les micro-entreprises, parfois également dénommées très petites entreprises -TPE-, sont caractérisées par les trois critères de la loi LME, ou à défaut, par un chiffre d'affaires n'excédant pas 2 millions d'euros. À fin mars 2015, l'encours des crédits aux micro-entreprises s'élève à 235,7 milliards d'euros, soit une augmentation de 2,0 % par rapport à fin mars 2014. La progression annuelle des crédits immobiliers (2,5 %) est plus rapide que celle des crédits à l'investissement hors immobilier (1,8 %).

Au premier trimestre 2015, les établissements de crédit ont accordé 13,1 milliards d'euros de crédits nouveaux aux micro-entreprises, après 12,3 milliards le trimestre précédent, et 12,1 milliards au premier trimestre 2014.

Le taux d'intérêt moyen des crédits de montant unitaire inférieur à 250 000 euros accordés aux sociétés non financières, considéré comme représentatif des conditions faites aux micro-entreprises, a diminué en France. En mars 2015, il s'établit à 2,4 %, restant ainsi nettement inférieur à ceux généralement pratiqués dans le reste de la zone euro.